



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 10 MAI 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix mai à dix sept heures, le Bureau Communautaire légalement convoqué par courrier du 4 mai 2021, s'est réuni dans les locaux de la Communauté de Communes des Deux Rives, sous la présidence de Monsieur Jean Michel BAYLET, -Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2021D7-8-91

OBJET : CONTRAT REGIONAL TERRITORIAL **CONTRAT REGIONAL UNIQUE**

Etaient présents :

Messieurs BAYLET Jean Michel, TERRENNE Jean Paul, DELACHOUX Jean-Paul, RENAUD Olivier, Madame FILLATRE Francine (a donné pouvoir à Eric DELFARIEL) , DELFARIEL Eric, BENOIT Pascal, DOUSSON Bruno, RATTO Stéphan, LE CORRE Christiane , Madame MAERTEN Marie Bernard, MERIEL Guy et BOYER Serge.

Absents excusés :

/

Assistaient à la réunion :

Mr BRAJOUX Pascal : Directeur Général des Services

Mme DABERNAT Chrystelle : Attaché Territorial

Madame MAERTEN Marie Bernard a été désignée secrétaire de séance.

2021D7-8-91

OBJET : CONTRAT REGIONAL TERRITORIAL
CONTRAT REGIONAL UNIQUE

Le Président rappelle que le Conseil Communautaire du 4 décembre 2015 a approuvé la transformation du Pays Garonne Gascogne en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR), structure porteuse du Contrat Régional Unique, prenant la suite du Contrat de Pays.

Le Contrat Régional Unique issu des politiques régionales permettait d'aider des projets communautaires ou communaux, dès lors qu'ils s'inscrivent dans les axes définis en concertation avec la Région. Il vient d'être remplacé par le Contrat Territorial Occitanie.

Ce contrat, comme le précédent, permet de faire converger des aides de l'État, du Département, et des Communautés de Communes en fonction de leurs lignes d'intervention.

Les projets communaux, inscrits, tant dans le cadre du Contrat Régional Unique que du Contrat Territorial Occitanie bénéficient à l'instar de la Dotation Spécifique Contrat de Pays, d'une **dotation spécifique de 20%** avec un plafond de dépense subventionnable de 760 000 €.

C'est dans ce cadre que le Président propose d'examiner les dossiers suivants tels qu'ils ont été inscrits à la **programmation 2019-02 et 2020-2** du Contrat Territorial Occitanie (CTO) :

♦ Commune de AUVILLAR :

Réhabilitation et extension de la salle polyvalente :

- inscrit au CTO 2020-2
- montant HT des travaux : 300 000 €
- **subvention sollicitée 20% soit : 60 000 €**

♦ Commune de BARDIGUES :

Acquisition et aménagement d'un logement :

- inscrit au CTO 2020-2
- tranche 1 acquisition : 95 000 €
- **subvention sollicitée 20% soit : 19 000 €**

♦ Commune de CASTELSAGRAT :

Aménagement d'un atelier municipal :

- inscrit au CTO 2020-2
- montant HT des travaux : 190 000 €
- **subvention sollicitée 20% soit : 38 000 €**

♦ Commune de DUNES :

Extension de la maison de santé :

- inscrit au CTO 2020-2
- montant HT des travaux : 361 666 €
- **subvention sollicitée 12% soit : 43 400 €**

♦ Commune de ESPALAIS :

Aménagement agence postale :

- inscrit au CTO 2020-2
- montant HT des travaux : 12 409 €
- **subvention sollicitée 20% soit : 2 482 €**

♦ Commune de MALAUSE :

Aménagement logement épicerie :

- inscrit au CTO 2020-2
- montant HT des travaux : 105 000 €
- **subvention sollicitée 20% soit : 21 000 €**

♦ Commune de MERLES :

Acquisition bâtiment et aménagement logements :

- inscrit au CTO 2020-2
- montant HT de l'acquisition : 120 000 €
- **subvention sollicitée 20% soit : 24 000 €**

♦ Commune de MONTJOI :

Aménagement place salle des fêtes :

- inscrit au CTO 2019-2
- montant HT des travaux : 133 377 €
- **subvention sollicitée 10% soit : 13 337 €**

♦ Commune de MONTJOI :

Réhabilitation et mise en conformité de la mairie :

- inscrit au CTO 2020-2
- montant HT des travaux : 121 000 €
- **subvention sollicitée 20% soit : 24 200 €**

♦ Commune de PERVILLE :

Rénovation énergétique salle des fêtes et mairie :

- inscrit au CTO 2020-2
- montant HT des travaux : 29 000 €
- **subvention sollicitée 20% soit : 5 800 €**

♦ Commune de SISTELS :

Construction d'un atelier municipal :

- inscrit au CTO 2020-2
- montant HT des travaux : 261 000 €
- **subvention sollicitée 10% soit : 26 100 €**

♦ Commune de VALENCE D'AGEN :

Restauration de la toiture de l'Église de Castels :

- inscrit au CTO 2020-2
- montant HT des travaux : 23 800 €
- **subvention sollicitée 20% soit : 4 760 €**

♦ Commune de VALENCE D'AGEN :

Restauration de la toiture de l'Église Notre Dame :

- inscrit au CTO 2020-2
- montant HT des travaux : 58 830 €
- **subvention sollicitée 20% soit : 11 766 €**

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité

DECIDE

- d'attribuer les participations suivantes :

♦ Commune de AUVILLAR :

Réhabilitation et extension de la salle polyvalente :

- inscrit au CTO 2020-2
- montant HT des travaux : 300 000 €
- **subvention sollicitée 20% soit : 60 000 €**

♦ Commune de BARDIGUES :

Acquisition et aménagement d'un logement :

- inscrit au CTO 2020-2
- tranche 1 acquisition : 95 000 €
- **subvention sollicitée 20% soit : 19 000 €**

♦ Commune de CASTELSAGRAT :

Aménagement d'un atelier municipal :

- inscrit au CTO 2020-2
- montant HT des travaux : 190 000 €
- **subvention sollicitée 20% soit : 38 000 €**

♦ Commune de DUNES :

Extension de la maison de santé :

- inscrit au CTO 2020-2
- montant HT des travaux : 361 666 €
- **subvention sollicitée 12% soit : 43 400 €**

♦ Commune de ESPALAIS :

Aménagement agence postale :

- inscrit au CTO 2020-2
- montant HT des travaux : 12 409 €
- **subvention sollicitée 20% soit : 2 482 €**

♦ Commune de MALAUSE :

Aménagement logement épicerie :

- inscrit au CTO 2020-2
- montant HT des travaux : 105 000 €
- **subvention sollicitée 20% soit : 21 000 €**

♦ Commune de MERLES :

Acquisition bâtiment et aménagement logements :

- inscrit au CTO 2020-2
- montant HT de l'acquisition : 120 000 €
- **subvention sollicitée 20% soit : 24 000 €**

♦ Commune de MONTJOI :

Aménagement place salle des fêtes :

- inscrit au CTO 2019-2
- montant HT des travaux : 133 377 €
- **subvention sollicitée 10% soit : 13 337 €**

♦ Commune de MONTJOI :

Réhabilitation et mise en conformité de la mairie :

- inscrit au CTO 2020-2
- montant HT des travaux : 121 000 €
- **subvention sollicitée 20% soit : 24 200 €**

♦ Commune de PERVILLE :

Rénovation énergétique salle des fêtes et mairie :

- inscrit au CTO 2020-2
- montant HT des travaux : 29 000 €
- **subvention sollicitée 20% soit : 5 800 €**

♦ Commune de SISTELS :

Construction d'un atelier municipal :

- inscrit au CTO 2020-2
- montant HT des travaux : 261 000 €
- **subvention sollicitée 10% soit : 26 100 €**

♦ Commune de VALENCE D'AGEN :

Restauration de la toiture de l'Église de Castels :

- inscrit au CTO 2020-2
- montant HT des travaux : 23 800 €
- **subvention sollicitée 20% soit : 4 760 €**

♦ Commune de VALENCE D'AGEN :

Restauration de la toiture de l'Église Notre Dame :

- inscrit au CTO 2020-2
- montant HT des travaux : 58 830 €
- **subvention sollicitée 20% soit : 11 766 €**

Fait à Valence d'Agen, le 10 mai 2021

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme

A Valence d'Agen, le 11 mai 2021

Le Président de la Communauté de Communes des
Deux Rives



Jean Michel BAYLET

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le **17 MAI 2021**

Affiché sur le panneau des annonces légales le **17 MAI 2021**

AR PRÉFECTURE

CONTRAT REGIONAL TERRITORIAL CONTRAT REGIONAL UNIQUE

Numéro de l'acte : 2021D7_8_91

Date de la décision : 10/05/2021

Identifiant unique de l'acte : 082-248200016-20210510-2021D7_8_91-DE

Acte transmis par : FURLAN Sophie

Collectivité emettrice : CC DEUX RIVES

Date de l'accusé de réception : 17/05/2021

Nature de l'acte : Délibérations

Matière de l'acte : Finances locales / Fonds de concours

Document : [99_DE-082-248200016-20210510-2021D7_8_91-DE-1-1_1.pdf](#) (Document original)

Date de dépôt de l'acte : 17/05/2021 17:29:42

Date d'envoi de l'acte : 17/05/2021 17:32:42

Date de réception de l'AR : 17/05/2021 17:45:31